

NOVAS D'AÏCI

Le billet du maire : Le budget .

Le budget demeure l'acte principal dans la vie démocratique d'une commune .

Dans ce numéro , nous rendons compte de l'exécution du budget de l'année 2022 et dans quelques jours , le conseil municipal aura à s'exprimer sur le budget 2023. L'exercice est toujours délicat surtout dans une petite commune comme la nôtre .

Cette année , au delà du fonctionnement qui est très lourd , je proposerai d'inscrire au budget deux grosses opérations .

L'une sur le château et l'autre sur la rénovation de la rue Boisset .Cela représentera un investissement de près de 400 000€

Il y a certes et heureusement les aides de l'Etat et des collectivités (département, région, intercommunalité) mais il faudra trouver dans nos ressources la part de la commune..

Nous y sommes parvenus depuis maintenant plus de vingt ans grâce à la confiance des équipes municipales.

C'est cette confiance qui doit être vérifiée tous les ans .

Hervé Baro

Animations au château :

La saison 2023 démarre avec quelques aménagements à l'accueil et la volonté de mettre en place des visites guidées hebdomadaires , tous les jeudis d'avril à fin octobre , ceci avec des thèmes variés : visites historiques mais aussi sorties nature ou géologie, découverte du village, du moulin ... Bientôt le calendrier des sorties sur le site du château . Que cette saison soit belle !

Animation au village :

Le 29 avril Olivier de Termes sera de nouveau à l'honneur : Pierre Lassauvetat présentera et dédicacera son livre « *Quéribus* » paru aux éditions « Privat » (voir N° précédent de Novas d'aïci) après une conférence animée par Dominique Larroque, intervenante de longue date au Banquet du Livre . Pour l'occasion, les Compagnons de Ségure présenteront à nouveau leur spectacle théâtral « Olivier de Termes », à 21 h.
Michel

Village fleuri

En 2023, le jury régional des Villes et Villages Fleuris effectuera une visite de contrôle du label de notre commune .

La visite aura lieu entre le 26 juin et le 11 août .

Une pré visite aura lieu le mercredi 24 mai au matin , en présence de l' élu référent ainsi que de l'employé communal , mais aussi d'un bénévole actif dans le fleurissement de sa rue .

Si vous êtes intéressé pour faire partie de cette visite, merci de me contacter .
Sylvie



Novas de los d'Aïci :

Deux Termenais attachés depuis de longues années au village, nous ont quittés en ce début d'année .Marie-France Lempote en janvier puis Colin Rose début février . Toutes nos condoléances à leurs familles .

Compte administratif 2022 : les points principaux

Il a été voté le 9 mars et sa partie fonctionnement n'est guère différente du compte administratif 2021 .

Sylvie

Recettes de fonctionnement	2022	2021
Dotations de l'Etat	73 819	67 317
Impôts et taxes	69 131	62 524
Diverses redevances	22 903	25 440
Revenus des immeubles	18 721	14 475
Produits exceptionnels	8 586	16 188
Remboursement sur charge	1069	10 239
*TOTAL	194 231	195 684



Dépenses de fonctionnement	2022	2021
Charges générales	53 732	60 910
Charges de personnel	35 218	41 441
Participations et subventions	7 837	7585
Intérêts des emprunts	3 546	3 150
Dépenses exceptionnelles	7 076	9 416
Dotations amortissements	12 901	12 901
Atténuation des produits	34 356	33 696
*TOTAL	154 667	169 102

* pour une meilleure compréhension, les nombres sont écrits sans les virgules, ce qui explique la petite différence avec le total affiché .

Dotations. le petit plus : une subvention du département pour équilibrer le budget des spectacles sur Olivier de Termes

Impôts et taxes : moins de recettes au parking des gorges mais plus de taxe additionnelle aux droits de mutation

Revenus des immeubles . le petit plus : le gîte du presbytère transformé en logement à l'année et le loyer de l'auberge perçu sur l'année entière .

A noter : 14 000 € de dépenses en moins qu'en 2021 , qui s'expliquent par moins de dépenses pour l'entretien des bâtiments et un peu moins de charge de personnel (départ de Benjamin Palfray) .

L'excédent de fonctionnement 2022 s'élève à environ 39 000 € et avec celui de 2021 (93 658 €), **l'excédent total 2022 s'élève à 133 222 €** .

Dépenses d'investissement : 225 093 €

Achat de deux parcelles de terrains : 1800 €

Dossier DUP pour le périmètre des sources communales : 1723 €

Toiture de la maison Simon : 72 502 € (travaux fin 2021 payés en 2022)

Rénovation thermique de deux logements : 52 406 €

Pergola de l'auberge et étendoirs : 5784 €

Pose d'un **garde-corps** dans les gorges du Termenet : 996 €

L'investissement réel total se monte à 135 212 € . Toutefois, le déficit 2021 (71 737 €), le remboursement des emprunts (18 143 € pour le capital) expliquent le montant total des dépenses d'investissement .

Recettes d'investissement : 78 357 € dont

Subvention département : 19 654 €

Subvention Etat : 20 190 €

Subvention Région : 13 460 €

FCTVA 2021 : 8 915 €

Amortissements : 12 901 €

Affectation de résultat : 2886 €

Le budget d'investissement 2022 présente donc un déficit de 146 536 € . Certains programmes n'étant pas terminés, des subventions complémentaires sont attendues en 2023 .

Il faut toutefois effectuer un virement de 110 000 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement : c'est la part communale dédiée aux travaux 2021 et 2022, prise sur ses « économies de fonctionnement » .

CHATEAU

Dépenses de fonctionnement : 85 565 €

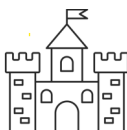
Essentiellement les charges générales (17 150 €) et les charges de personnel (68 101 €)

Recettes de fonctionnement : 82 132 €

Billetterie et boutique : 33 836 €

Subvention Conseil départemental : 40 000 €

Versement du budget principal : 7 076 €



Malgré le versement du budget principal, le budget de fonctionnement château présente encore un déficit de 3 433 €, soit un déficit réel total de 10 000 € environ .

La baisse continue des visites est la cause de ces problèmes .

Une étude sur le modèle économique de 4 sites (Lastours, Aguilar, Caunes et Termes) lancée par le département , va permettre, nous l'espérons , de clarifier la situation .

Dépenses d'investissements : 47 131 €

- Etude pour la conservation des vestiges du château et la valorisation paysagère du site (fin) : 2 932 €

- Déficit 2021 : 39 687 € et remb d'emprunt : 4 512 €

Recettes d'investissement : 53 449 €

Subvention du département : 11 481 €

Subvention de l'Etat (DRAC) : 22 961 €

Région : 5 976 €

FCTVA : 13 030 €

Quelques nouvelles autour du château

Marie-France

L'association de sauvegarde du château de Termes se joint à la peine de Marie-Anne et d'Odile lors du décès de leur mère . Marie-France a été l'une des premières agents à accueillir les visiteurs du château alors que celui-ci était géré par l'association . Elle a su mettre ainsi son dynamisme , son amour des Corbières et son sourire au service du village et des visiteurs .

Michel



Des travaux d'entretien et de mise en sécurité devraient se dérouler au château cette année. Ils sont dirigés par le maître d'œuvre « Covallence ». Nous en sommes pour l'instant à l'appel d'offres auprès des entreprises

Les travaux de 1998 ont amené des perturbations sur le rempart ouest causant au fil du temps une longue fissure au-dessus de l'archère pouvant entraîner la chute de cette partie. Il s'agira d' « agraffer » l'extrémité au reste du rempart. Par la même occasion, des restaurations seront apportées sur l'arcature des latrines.

Afin d'améliorer la sécurité des visiteurs, trois garde-corps seront posés au niveau du donjon.

Prêt du sceau de Jean le Picard

Le musée Saint-Raymond de Toulouse organise une exposition « Cathares, Toulouse dans la croisade ». A ce propos, son conservateur en chef du patrimoine nous sollicite pour le prêt du sceau de Jean le Picard durant l'exposition qui se déroulera durant l'année 2024. Nous y avons répondu favorablement.

Ce sceau a été trouvé en 1994 par Bernard Dimon lors de la fouille de la chapelle castrale menée par l'association de sauvegarde du château . On peut y lire « S-IO-LOPICART-COVREOR », ce qui correspond à « sceau de Jean le Picard couvreur » . L'écu représente les armoiries de son propriétaire . Elles peuvent s'interpréter ainsi : soit un outil caractéristique du couvreur (une truelle), soit la pique (pointe de javeline) de la famille Picard (Picar = frapper, battre, piquer) .



Ce sceau est intéressant car il appartient à l'un de ces artisans mandatés par le roi de France pour transformer les châteaux seigneuriaux conquis lors de la croisade albigeoise en forteresses royales défendant le royaume face à l'Aragon. Vous l'aurez compris, nous sommes au cœur même de la candidature UNESCO.

Michel

Un atelier pour faire le pain à Termes



L'association Les Amis du Moulin de Termes vous invite à faire votre pain entre ami(e)s. Les séances de fabrication, qui comprennent les étapes du pétrissage à la cuisson ont lieu au Moulin de la Buade, dans le nouvel atelier pain.

Les séances se déroulent tous les 15 jours et sont ouvertes gratuitement aux membres de l'association. Un atelier avec maître d'œuvre, qui enseignera la fabrication d'un produit particulier (telle que la fougasse, le pain à l'épeautre, etc...) aura lieu tous les 2 mois. La cotisation annuelle de l'association est de 20€ (30€ pour un couple ou une famille). Enfin, si vous n'êtes pas certain de vouloir devenir membre, venez à une session pour expérimenter (4€).

Dans tous les cas contactez Olga (lesamisdumoulindeTermes@gmail.com) pour réserver votre place (celles-ci sont limitées à 8 personnes par séance).

Philippe

Calendrier de l'atelier pain

Dimanche 19 mars	Samedi 1 ^{er} avril	Dimanche 16 avril	Samedi 29 avril
Dimanche 14 mars	Samedi 27 mars	Dimanche 11 juin	Samedi 24 juin
Dimanche 9 juillet	Samedi 22 juillet	Dimanche 6 août	Samedi 19 août
Dimanche 3 septembre	Samedi 16 septembre	Dimanche 1 ^{er} octobre	Samedi 14 octobre
Dimanche 29 octobre	Samedi 11 novembre	Dimanche 26 novembre	Dimanche 17 décembre

EN PARCOURANT LE VILLAGE



Notre visite du village se poursuit encore un temps sur la Promenade.

Nous sommes cette fois-ci devant la maison appartenant initialement à l'une des familles les plus anciennes de Termes, la famille Guizard, patronyme déjà présent à Termes au 17^{ème} siècle selon les recherches de J. Séguy..

Un Guizard s'est d'ailleurs illustré lors de la Commune de Paris. Né à Termes en 1831, Antoine s'engage dans l'armée et participe à la bataille de Sébastopol . De retour, blessé, il s'installe à Paris. Après avoir exercé diverses professions, on le retrouve capitaine dans la Garde Nationale. La misère grandissante à Paris semble le révolter et le propulse communard. Les rapports de police le classent « Partisan exalté de la Commune et très dangereux ». Il est arrêté et incarcéré en 1871. Condamné en 1872 à la déportation à Nouméa, à la privation de ses droits civiques et à la dégradation militaire, il finit par bénéficier d'une remise totale de la peine, et rentre à Paris en 1880. (sources : Le site de la famille Guizard / 2006-2008 : Stéphane Guizard, J. Séguy, A. et B. Dimon ainsi que l'Association des Amis de la Commune de Paris)

Quant à cette maison de la Promenade, Antoinette (Vié) et son époux Auguste (dit Gustou) Guizard, viennent s'y installer avec leurs deux fils, Auguste né au début du siècle et Georges quelques années plus tard. Antoinette, après avoir perdu son époux en 1939 y restera jusqu'à son décès

en 1964. L'activité principale de la famille est la culture de la vigne.

Entre temps, Auguste épouse Louise Baro et s'installent un peu plus bas sur la Promenade. Pour ce qui est de Georges, il épouse, en 1^{ère} noce, lui aussi une jeune fille du village, Jeanine Guittard, sœur de Francine. De cette union nous connaissons tous Monique, revenue à la retraite après une vie active à Paris. Elevée à Termes par ses grands parents, Monique n'a pas oublié, malgré son « exil » dans la capitale, ses racines, la langue occitane, le « patois » comme on l'appelait péjorativement et se plaît à évoquer la vie rurale d'après guerre et ses Anciens.

Georges, au décès de sa mère, hérite de la maison et un autre Guizard, le cousin Marius, jusqu'alors hébergé lors de ses congés par Auguste afin de l'aider aux vendanges, s'y installe avec sa famille une partie de l'été et contribue à donner à ce coin de la Promenade, une certaine animation, Marius, militaire de son métier, cuisinier dans sa fonction, ayant laissé le souvenir d'un bon vivant.

Cette maison après avoir abrité la famille Guizard est occupée une bonne partie de l'année par Gérard et Simone qui en sont devenus propriétaires dans les années 2000. Leurs enfants éprouvent eux aussi un fort sentiment d'attachement à leur village et sans nul doute seront-ils présents de plus en plus sur le village dans les années futures.

Françoise

Merci à Francis de l'aide apportée dans le dernier n° de Novas d'Ici. Il nous a permis de connaître l'histoire de la maison de son enfance et une partie de l'histoire de sa famille.

Merci à Monique pour l'appui apporté à la découverte de la famille Guizard.

Inquiétude pour le béal et la rivière



Peut-on encore parler du Sou comme d'une rivière ? Avec la sécheresse, les jardiniers qui ont déjà fait les premiers semis se demandent avec inquiétude s'ils pourront utiliser le béal pour arroser leurs cultures .

Et s'ils réfléchissaient ensemble à de possibles solutions pour épargner au mieux la rivière tout en assurant un minimum d'arrosage ?

Par exemple :

En équipant tous les jardins de citernes (déjà beaucoup en

ont) , à remplir à tour de rôle, selon un planning établi en commun ?

En ouvrant le béal seulement quelques heures le matin et le soir ? Et pour que ça marche et que personne n'ait à se déplacer 4 fois par jour à la prise d'eau , que les jardiniers se cotisent pour installer une vanne automatique programmable et alimentée en énergie solaire ?

Et bien sûr en paillant un maximum de plantes et en économisant l'eau !

Peut-être qu'avec de la bonne volonté et de la solidarité nous pourrions maintenir à la fois les jardins vivriers qui rendent bien des services , et laisser assez d'eau aux poissons qui peuplent la portion du cours d'eau qui longe le béal .

Sylvie